

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 JUIN 2021**

PRÉSENTS: M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine), M. DUMAS Jean-François (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine).

EXCUSÉ : M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élu : M. ASSOGBA Guillaume.

Monsieur le Maire propose d'adjoindre à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Programme voirie 2020 et 2021 : Maîtrise d'œuvre
- Avenant bail à ferme
- Mise à disposition terrain parcelle AM250 pour partie à titre précaire et révocable
- Convention association Anzieux foot – Utilisation vestiaire et stade de football
- Convention association Le Chap – Utilisation terrain stabilisé

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. ASSOGBA Guillaume comme secrétaire de séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS RELATIVE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie consistant en la réalisation d'un plateau surélevé à l'intersection de la RD 103 et de la rue de la Salvagère. Il rappelle que ces travaux sont entrepris sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL avec l'appui de l'élue référent de la commune.

Il indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 34 869.99 € et que le solde de l'enveloppe financière allouée à la commune par la communauté de communes est de 20 723.72 €. Le reliquat, soit 14 146.27 €, est à la charge de la commune.

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir entre la communauté de communes et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention définissant les conditions financières pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie à intervenir entre la commune et la Communauté de communes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ladite convention.

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.2 DEFIBRILLATEURS : PRÉCISIONS

Monsieur le Maire informe que des précisions supplémentaires ont été demandées sur le contrat devant intervenir avec la société AlterDokéo pour la location des défibrillateurs.

Dans cette attente, la délibération 2021/05.02 est donc mise en suspens. La commission sécurité informera de l'avancée de ce dossier lors du prochain conseil.

2.3 PROGRAMME VOIRIE 2020 et 2021 : MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2019/12.02 du 05 décembre 2019 et 2020/12.02 du 03 décembre 2020 projetant le réaménagement de la voie communale n°24 « Chemin de Lairat ». Il propose, dans le cadre de ces travaux, de requérir l'assistance d'une maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire présente la proposition de M. Laurent RICHARD d'un montant de 2 065 € correspondant aux travaux préparatoires et à la consultation des entreprises.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

RETIENT la proposition de maîtrise d'œuvre de M. Laurent Richard d'un montant de 2 065 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.4 AVENANT BAIL A FERME

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016/11.11 du 10 novembre 2016 accordant le renouvellement du bail des parcelles AM54-242-243-250 d'une superficie de 91a à M. Christian FAYOLLE domicilié à Chazelles-sur-Lyon (Loire) « La Margassière ».

Il rappelle également la délibération 2012/04.02 du 11 avril 2012 mettant à disposition 110 m² de terrain de la parcelle AM250 pour permettre le projet d'assainissement autonome pour des riverains du lieu-dit « La Rate ».

Il informe l'assemblée qu'un riverain de la parcelle AM250 souhaiterait louer une partie dudit terrain afin d'agrandir son jardin.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant du bail à ferme de M. Christian Fayolle réduisant de 255m² les surfaces exploitées (110m² pour l'installation du filtre à sable et 145m² pour l'agrandissement du jardin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de bail à ferme

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.5 MISE A DISPOSITION TERRAIN PARCELLE AM250 POUR PARTIE A TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de M. et Mme GOUTAGNY André d'exploiter une partie de la parcelle AM250 afin d'agrandir leur jardin.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de mise à disposition de la parcelle de terrain de 145m² appartenant à la parcelle AM250. Il précise que ce bout de terrain sera mis à disposition aux preneurs en contrepartie de l'entretien du bord du ruisseau du Gouttat jusqu'au chemin communal. Ils devront également entretenir la partie 1 de la parcelle où est situé le filtre à sable des 3 maisons à proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition d'un terrain communal à titre précaire et révocable avec les preneurs, M. et Mme GOUTAGNY André.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.6 CONVENTION ASSOCIATION ANZIEUX FOOT – UTILISATION VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de définir la mise à disposition des vestiaires et du stade de football pour la pratique de l'activité sportive « Football » avec l'association « Anzieux Foot ». Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et invite le conseil à se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal, après délibération

APPROUVE les conditions du projet de convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association « Anzieux foot »

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.7 CONVENTION ASSOCIATION LE CHAP – UTILISATION TERRAIN STABILISÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association Le Chap pour installer un chapiteau sur le terrain stabilisé contiguë au stade de football de Maringes. Il précise que le chapiteau sera installé du 02 septembre au 10 novembre 2021 afin d'organiser des spectacles et des concerts.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Monsieur Fabien VIOLLEAU, représentant l'association « Le Chap » précisant les modalités d'utilisation et de remboursement des frais occasionnés (électricité, eau). Il donne lecture du projet de convention.

Le conseil municipal, considérant l'importance de proposer des animations culturelles, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'installation de ce chapiteau,

ACCEPTE les termes de cette convention.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

À la suite de la réunion du vendredi 28 mai à Feurs, la commune de Maringes a été tirée au sort pour désigner 3 jurés. Une première liste préparatoire est établie dans chaque commune par un tirage au sort effectué sur les listes électorales sous l'autorité du Maire.

Ces personnes seront informées rapidement par courrier.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT :

Cimetière : La rénovation du mur du cimetière est terminée.

Cure : Démolition du garage à proximité de l'ancienne cure à partir du 21 juin. Le portail sera récupéré par M. Gilles Lornage qui va le restaurer et l'installer au centre du jardin public.

Auberge : Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction au service urbanisme de la Communauté de communes.

Bâtiment ancienne MJC : La commission « bâtiment » propose de faire réaliser une étude sur le potentiel de ce bâtiment et le coût pour le réaménager. Un bail précaire pourra éventuellement être fait dans l'attente de la rénovation. L'étude pourra également inclure le bâtiment du jardin public afin d'élargir les possibilités.

Alain TOINON informe l'assemblée qu'un locataire de la Salvagère rend son appartement courant septembre.

Un rafraîchissement au niveau de la peinture sera à faire avant de relouer cet appartement.

VOIRIE :

M. Bernard Crozier informe l'assemblée que trois bouches à clefs sont bouchées au niveau du Chemin de Lairat. Il va contacter l'entreprise Suez pour remédier à ce problème.

BIBLIOTHÈQUE :

Les bénévoles de la bibliothèque se sont réunies pour faire un point sur l'année. Il apparaît une bonne entente dans l'équipe. Plusieurs idées ont émergé pour dynamiser la bibliothèque : inauguration, lui donner un nom (sondage ?), animation une fois par mois avec l'école et les assistantes maternelles. Des achats de livre et de meubles sont à prévoir...

Des formations gratuites sont proposées par Com Only (réseau des bibliothèques) pour gérer l'animation des bibliothèques.

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS :

Les photos des « Festivales Maringeonnes » seront exposées à la bibliothèque à partir du 22 juin.

Semaine bleue : projet avec l'association Le Chap, avec la bibliothèque...

Cyclo des Monts : le 12 juin après-midi sur Maringes. Arrivés des enfants aux alentours de 16h. Ils feront une halte pour se désaltérer dans la cour du bas de l'école.

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

Economie : (Rapporteur : Alain Toinon)

Réunion en visio du 28/04 : L'association Osez marche bien. Des chèques cadeaux à hauteur de 60 000 € ont été vendus en 2020.

Réflexions sur la question du connecté. Diagnostic sur l'impact de la crise

Communication : revalorisation du territoire des Monts du Lyonnais

Zone artisanale de la Croix Charretier à Saint Denis sur Coise : 2 parcelles achetées (Bovet et Venet/Charbonnier)

Solidarité : (Rapporteur : Guillaume Assogba)

Transport social : bilan intermédiaire sur 6 mois. Ce service fonctionne bien : 150 dossiers dont 104 femmes. L'enveloppe annuelle de 120 000 € de marchés de taxis ne suffira pas.

Covoiturage : pas de retour

Vélo à assistance électrique : action de remise en selle pour les personnes en insertion

Présentation des partenaires animation de la vie sociale :

ETAIS (Espace et Temps pour l'Accueil, l'Initiative et le Social propose des activités sur Saint Laurent de Chamousset (activités culinaires, des cours de mosaïque, tricot, méditation, ...) renseignements et inscription au 04 87 61 70 06)

Centre social : activités socio-culturelles sur Chazelles-sur-Lyon : relais assistantes maternelles, permanences administratives, atelier sociolinguistique, espace de jeux et d'échanges pour enfants de 0 à 6 ans, pôle sénior, pôle famille, apprentissage de l'anglais, du tricot, ...

Info et renseignements au 04 77 54 95 03 ou sur le site csx.chazelles@wanadoo.fr

6. QUESTIONS DIVERSES

Balisage des sentiers : Réunion le 14 juin à 20h en mairie.

De nouveaux sentiers sont envisagés (avec plusieurs distances).

A la demande de l'office du tourisme, des bénévoles vérifieront le balisage du sentier des blés existant.

L'OT participera financièrement à la mise en place du panneau de départ.

Les personnes désirant se joindre à cette opération sont priées de se faire connaître en mairie

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 08 juillet 2021 à 20h30